

Les femmes créent un tiers des entreprises en Île-de-France



Jean-Lionel Dias/Le Carton/Picturastock

Plus diplômées, mais plus jeunes et moins expérimentées, les femmes représentent un tiers des nouveaux entrepreneurs en Île-de-France. La part des femmes dans les créations d'entreprises est particulièrement élevée à Paris et dans la plupart des départements de grande couronne.

Avec la mise en place du régime d'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de créations d'entreprises a explosé. Depuis 2009, la part des créations d'auto-entreprises représente environ la moitié de l'ensemble des créations.

Si, en province, un effet de substitution est observé entre les créations classiques et les auto-entreprises (voir l'encadré Sources et définitions), les créations clas-

siques se sont maintenues en Île-de-France à leur niveau moyen de la période 2000-2008, autour de 64 000 chaque année.

Les femmes, minoritaires dans la création d'entreprises

Au premier semestre 2010, 23 800 entreprises, dont 15 500 auto-entreprises, ont été créées par des femmes en Île-de-France. Seulement 33 % des créateurs d'entreprises sont des femmes, alors qu'elles représentent 49 %

de la population active. Cette part atteint 36 % dans les auto-entreprises contre 29 % dans les entreprises classiques, où la part est stable par rapport à 2006, date de la précédente enquête.

Le nouveau régime de l'auto-entrepreneuriat a connu un vif succès aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions, notamment auprès des femmes : 65 % des créatrices ont adopté ce statut contre 57 % des créateurs franciliens.

Une grande majorité de l'ensemble des auto-entrepreneurs franciliens n'auraient pas choisi de créer leur entreprise si le régime n'avait pas existé (78 % pour les femmes contre 73 % pour les hommes).

Les femmes créent quatre entreprises sur dix à Paris

En 2010, l'Île-de-France concentre un quart des créations d'entreprises de France métropolitaine. Elle fait partie des régions les plus dynamiques en termes d'entrepreneuriat féminin : un tiers des nouvelles entreprises y sont créées par des femmes (31,5 % dans les autres régions) et l'Île-de-France figure en deuxième position juste après les Pays de la Loire (34 %).

La part des femmes dans les créations atteint 39 % à Paris, 36 % dans les Yvelines, 34 % en Seine-et-Marne et 33 % en Essonne. En revanche, les femmes portent seulement 27 % des projets dans les Hauts-de-Seine et 24 % en Seine-Saint-Denis.

Les créatrices d'entreprises classiques

À bien des égards, les femmes qui se lancent dans la création d'entreprises ressemblent à celles présentes sur le marché du travail.

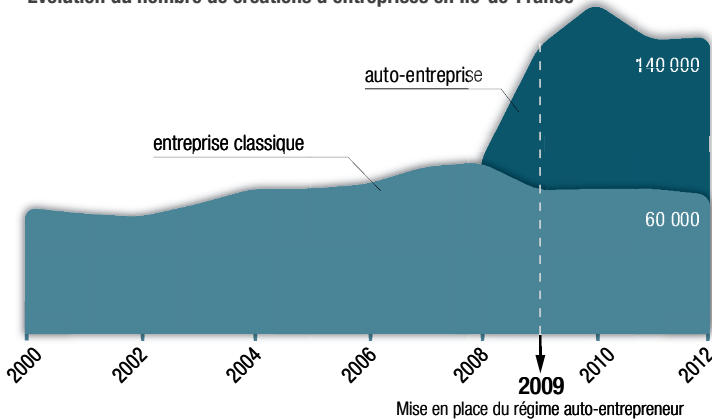
Elles investissent le plus souvent dans les activités de conseil

Les femmes visent davantage une clientèle locale ou de proximité (53 % contre 40 % pour les hommes).

En Île-de-France, 28 % des créatrices d'entreprises classiques s'orientent vers des activités spécialisées, scientifiques et techniques, contre 18 % des hommes. Parmi ces activités, elles choisissent le plus souvent, comme les hommes, le conseil pour les

Le nombre d'entreprises créées explose en 2009

Évolution du nombre de créations d'entreprises en Île-de-France



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

affaires et la gestion : par exemple, la réalisation d'audits, le conseil en gestion financière, commerciale ou en ressources humaines (formation, recrutement...).

Les femmes créent également, plus souvent que les hommes (8 % contre 2 %), dans les activités liées à la santé humaine et à l'action sociale, parmi lesquelles elles sont majoritaires (64 % des créateurs sont des femmes), notamment les infirmières et les sages-femmes.

Dans les autres régions de France métropolitaine, les créatrices s'orientent le plus souvent dans le commerce, tandis que les hommes créent le plus souvent dans la construction (maçons, électriciens, peintres...).

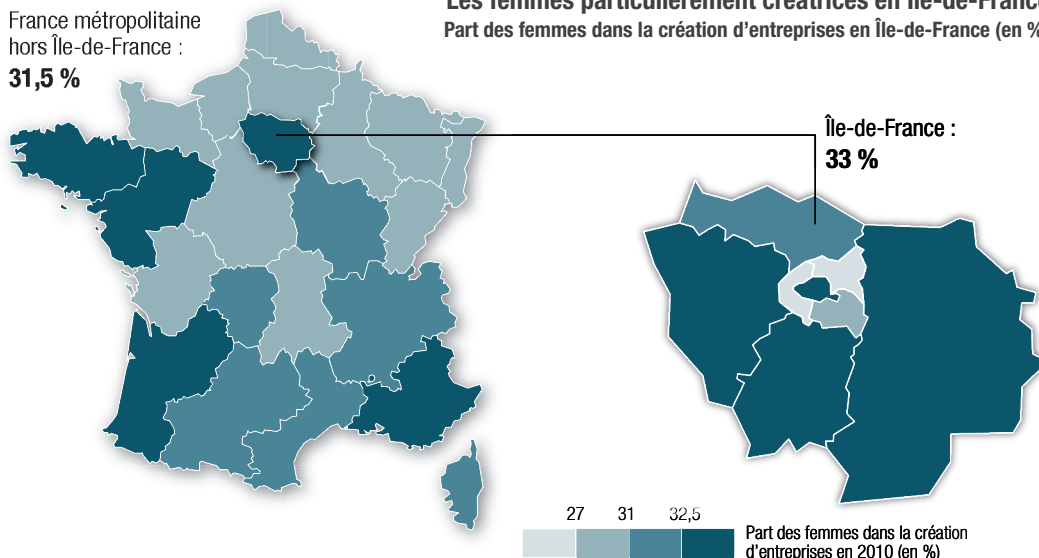
En outre, les femmes privilégient plus souvent qu'en Île-de-France des activités plus traditionnellement « féminines » : infirmières et sages-femmes (en tête des secteurs choisis par les créatrices), soins de beauté, coiffure.

Davantage de créations d'entreprises individuelles

En Île-de-France, les sociétés représentent 77 % des créations d'entreprises classiques. Parmi les entreprises créées par des femmes, 70 % sont des sociétés contre 80 % pour les hommes. Dans la région capitale, les femmes créent plus souvent que les hommes des entreprises individuelles (30 % contre 20 %), notamment en tant que professions libérales (19 % des créatrices d'entreprises classiques contre 7 % des créateurs), comme, par exemple, les infirmières. En province, les femmes créent également davantage des entreprises individuelles (52 %), notamment des commerces.

Les femmes particulièrement créatrices en Île-de-France

Part des femmes dans la création d'entreprises en Île-de-France (en %)



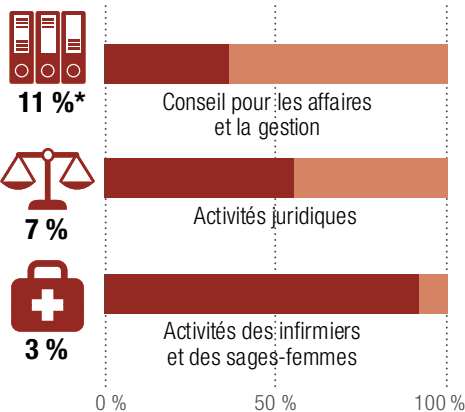
Champ : entreprises créées au cours du premier semestre 2010 (y compris les auto-entreprises).

Source : Insee, enquête Sine 2010, première interrogation 2010.

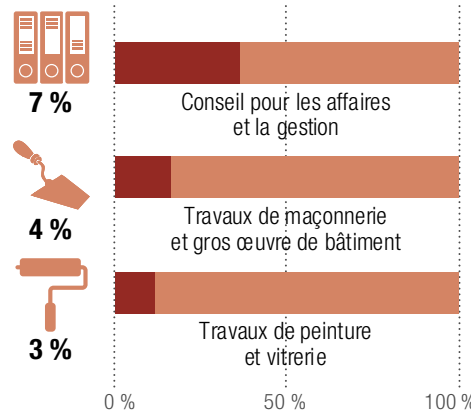
Le conseil pour les affaires et la gestion : premier secteur pour la création d'entreprises en Île-de-France

Les trois activités (NAF700) les plus fréquentes dans la création d'entreprises en 2010 (hors auto-entreprises) selon le sexe, et répartition par sexe selon l'activité

Femmes : 21 % des créations concentrées dans le top 3



Hommes : 14 % des créations concentrées dans le top 3



* 11 % des créatrices d'entreprises en Île-de-France créent dans le secteur du conseil pour les affaires et la gestion ; c'est le cas de 7 % des hommes créant une entreprise.

Champ : entreprises créées au cours du premier semestre 2010 (hors auto-entreprises).

Source : Insee, Enquête Sine 2010, première interrogation 2010.

Plus jeunes, plus diplômées mais moins souvent cadres

En Île-de-France, elles sont majoritairement plus jeunes que les hommes : 55 % d'entre elles ont moins de 40 ans au moment de la création de leur entreprise contre 48 % pour leurs homologues masculins. Elles sont cependant plus âgées que les créatrices de province.

Par ailleurs, en Île-de-France, les femmes se lancent moins que les hommes dans la création d'entreprises, sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat.

Elles sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur. Plus elles sont diplômées, plus elles créent, contrairement à ce que l'on observe en province. À l'image de la population active francilienne dans son ensemble,

les créatrices sont plus souvent cadres en Île-de-France qu'en province.

Cependant, ces femmes pourtant plus diplômées exerçaient, juste avant la création de leur entreprise, des emplois moins qualifiés et rémunérateurs que ceux des hommes.

Celles travaillant dans le secteur public ou privé étaient moins souvent cadres (44 % contre 49 % pour les hommes), mais occupaient plus souvent des professions intermédiaires (fonctionnaires catégorie B, techniciennes...): 19 % contre 14 % pour les hommes. Elles étaient également plus fréquemment employées (29 % contre 21 % pour les créateurs), mais moins souvent ouvrières (8 % contre 17 %).

Une expérience professionnelle plus limitée

Avant la création d'entreprise, les femmes étaient plus souvent sans activité professionnelle (personne au foyer, congé parental...) que les hommes: 11 % contre 6 %. Parmi la population active, elles étaient plus souvent salariées dans les secteurs public et privé (46 % contre 36 % pour les hommes), mais également plus souvent au chômage (34 % contre 32 %). En revanche, la part des créatrices ayant été chef d'entreprise (salariée ou indépendante) avant la création était beaucoup plus faible que celle des hommes (20 % contre 32 %). Ce constat est encore plus marqué en Île-de-France qu'en province. Ainsi, les femmes ont une expérience plus limitée en tant que chefs d'entreprises: 8 entrepreneures sur 10 sont des primo-créatrices. Les hommes sont trois fois plus nombreux à avoir déjà créé trois entreprises ou plus.

La volonté d'indépendance: première motivation des créatrices franciliennes

Les créatrices franciliennes citent davantage que les créateurs « la volonté d'indépendance » comme principale motivation à leur création (59 % contre 55 %). Les créateurs mentionnent,

quant à eux, « le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis » (46 % contre 41 % des créatrices). L'objectif principal des femmes est davantage d'assurer leur propre emploi (63 % contre 54 % pour les hommes) que de développer leur entreprise en termes d'emploi ou d'investissement (14 % contre 18 % pour les hommes).

Davantage de conseils, mais des investissements initiaux plus faibles

En raison sans doute d'une moindre expérience en tant que chef d'entreprise, les femmes montent moins souvent que les hommes leurs projets seules: 22 % contre 33 %. Elles bénéficient plus fréquemment de l'appui de leur conjoint dans la mise en place de leur projet (34 % des femmes contre 15 % des hommes). Elles profitent également des conseils et d'appuis d'une personne de leur entourage professionnel (client, fournisseur, ancien employeur, groupement, franchise...), d'une structure dédiée à la création d'entreprise (chambre de commerce, de métiers, associations, autres structures d'appui) ou d'un spécialiste dans leur domaine (avocat, conseil juridique, fiscal, expert-comptable). Un quart des créatrices franciliennes démarrent avec moins de 2 000 euros au total contre 18 % des hommes. Les hommes investissent des montants plus importants: 9 % démarrent avec plus de 160 000 euros contre 5 % des femmes. Les moindres montants investis par les femmes peuvent s'expliquer par le choix du secteur d'activité à plus faible intensité capitalistique et par davantage de primocréations.

Des entreprises aussi pérennes

À caractéristiques égales, au bout de trois ans, le taux de survie des entreprises créées par des femmes est équivalent à celui des entreprises fondées par les hommes. Les femmes choisissent plus souvent que les hommes des secteurs d'activité assurant une pérennité de l'activité: c'est le cas

en particulier des activités liées à la santé humaine et à l'action sociale. En revanche, le plus faible capital investi au démarrage et la moindre expérience en matière de création d'entreprise sont des facteurs défavorables à la survie.

Recours accru aux emprunts et aux dispositifs d'aides financières

Les créatrices d'entreprises franciliennes ont davantage recours à l'emprunt bancaire comme source de financement du projet, que ce soit au titre de l'entreprise ou à titre personnel (43 % des femmes contre 35 % des hommes). Pour les créateurs, hommes ou femmes, ayant eu recours à une source de financement extérieure, les emprunts bancaires représentent une part équivalente du financement du projet (60 % pour les créatrices contre 57 % pour les hommes). Dans leur projet de création, 59 % des créatrices déclarent n'avoir eu recours à aucun dispositif d'aides financières contre 65 % des hommes. Comme pour les créateurs, un tiers des créatrices ont bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre).

Les formalités administratives, première difficulté

Hommes et femmes rencontrent les mêmes difficultés lors de la

Les créatrices, plus jeunes et plus diplômées

Caractéristiques des créateurs d'entreprises en Île-de-France selon le sexe (en %)

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	20	16
30 à 39 ans	35	32
40 à 49 ans	28	29
50 ans ou plus	17	23
Non diplômé	12	15
Diplômé de l'enseignement supérieur	63	52
Situation de chômage avant la création*	34	32
Salarié (privé ou public) avant la création*	46	36
A comme objectif principal d'assurer son propre emploi	63	54
Exerce une activité rémunérée dans une autre entreprise	20	23
Première création	78	65
Capital inférieur à 2 000 euros	26	18
Capital supérieur à 160 000 euros	5	9

* Parmi les créateurs qui étaient actifs juste avant la création.
Champ: entreprises créées au cours du premier semestre 2010 (hors auto-entreprises).
Source: Insee, enquête Sine 2010, première interrogation 2010.

La région Île-de-France agit pour la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Après avoir signé la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, la région Île-de-France a adopté son plan d'action spécifique en juin 2013. Elle met ainsi en œuvre, avec le ministère des Droits des femmes, des actions en faveur de l'égalité professionnelle, notamment les expérimentations « Territoire d'excellence », qui visent à favoriser la mixité des filières et des métiers, et à promouvoir l'égalité professionnelle dans les PME/TPE. Elle s'emploie, notamment à travers le concours « Créatrices d'avenir », à favoriser la création/reprise d'entreprises par les femmes, en collaboration avec la Caisse des dépôts et l'État.

création de leur entreprise. La plus fréquemment citée est liée aux « formalités administratives ». L'obtention d'un financement semble moins difficile pour les femmes que pour les hommes (mentionnée par 18 % des créatrices contre 21 % des créateurs), sans doute du fait que le financement qu'elles demandent est moins important. Par ailleurs, les créatrices franciliennes déclarent davantage que

les hommes avoir du mal à trouver un local commercial approprié (18 % contre 12 %).

Les créatrices d'auto-entreprises

En Île-de-France, les créatrices choisissent pour les deux tiers le régime de l'auto-entrepreneuriat. Les femmes ont créé 15 500 auto-entreprises en 2010 en Île-de-France (soit 36 % des créations franciliennes d'auto-entreprises). Elles sont surreprésentées à Paris (43 % des auto-entreprises créées par les femmes) et dans une moindre mesure dans les départements de la grande couronne (37 %). L'auto-entrepreneuriat féminin est cependant moins dynamique en petite couronne (29 %). Parmi les auto-entrepreneures, 30 % ont moins de 30 ans. Deux tiers des créatrices sont diplômées de l'enseignement supérieur contre la moitié des créateurs.

« Assurer son propre emploi », une raison majeure du choix de ce statut

Le régime de l'auto-entrepreneur est principalement choisi par les femmes pour assurer leur propre emploi (44 % contre 36 % des hommes citent cette raison). Les hommes, au contraire, choisissent ce régime pour pouvoir travailler avec leur ancien employeur (trois quarts contre un quart des femmes). La volonté de développer une activité de complément ou de créer son entreprise est également fréquemment citée aussi bien par les femmes que par les hommes.

L'activité d'auto-entrepreneur : activité principale de la majorité des créatrices

Les femmes déclarent plus souvent que les hommes que leur auto-entreprise est leur activité principale (56 % contre 51 %). Pourtant, la création d'une auto-entreprise n'implique pas néces-

sairement l'abandon de son emploi. Elle peut constituer un complément de revenu ou un essai pour des personnes en activité. En effet, 38 % des auto-entrepreneures déclarent exercer une activité rémunérée dans une autre entreprise contre 41 % des hommes. Dans cette autre entreprise, la moitié d'entre elles travaille à temps complet contre les trois quarts des hommes.

Les activités de conseil privilégiées

À l'instar des entreprises classiques, les créatrices d'auto-entreprises s'orientent principalement vers les activités de conseil. Elles choisissent davantage les activités de design et beaucoup moins la programmation informatique. Par ailleurs, elles exercent plus souvent leur activité à domicile que les hommes (57 % contre 45 %). Plus de trois quarts

des femmes auto-entrepreneures déclarent un chiffre d'affaires au moment de l'enquête.

Des difficultés à la création

Un tiers des créatrices auto-entrepreneures citent comme principales difficultés « obtenir des contacts avec la clientèle » et « obtenir des renseignements, conseils et formations ». Elles déclarent que l'accès au financement n'est pas une difficulté majeure. Cependant, quel que soit le sexe, deux tiers des auto-entrepreneures créent avec moins de 500 euros. Elles sont davantage à suivre une formation pour monter leur projet : 13 % contre 8 % des créateurs franciliens.

Sabrina Abdelmalek
(Insee Île-de-France)

Carine Camors (IAU idF)

Claire Hollender (région Île-de-France) ■

Sources et définitions

Sources

Enquête Sine 2010 et Enquête auto-entrepreneurs 2010

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) a été mis en place par l'Insee pour suivre les entreprises lors de leur création, puis à trois et cinq ans. Cette étude s'appuie sur les résultats des premières interrogations réalisées en septembre 2010, dans le secteur marchand à l'exception de l'agriculture et, pour les auto-entreprises, à l'exclusion des activités de holding ou d'administration des entreprises.

REE : Répertoire des entreprises et des établissements de 2000 à 2012, qui enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, notamment les créations.

Définitions

Dans cette étude, sont désignées par « entreprises » les unités légales marchandes inscrites au Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). La notion de création d'entreprise retenue dans cette

étude s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen. Elle correspond généralement à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Les créations d'entreprises classiques correspondent aux créations hors auto-entreprises. Elles se déclinent en création d'entreprises individuelles (entreprises qui sont la propriété exclusive d'une personne physique) ou de sociétés (entités dotées d'une personnalité morale). Le régime d'auto-entrepreneur s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise, et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Pour en savoir plus

- BARUTEL L., BERTHELOT J.-W., CAMORS C., DELASSUS M., SATGER O., VICART D. : « Deux jeunes entreprises franciliennes sur trois passent le cap des trois ans », *Insee Île-de-France à la page*, n° 361, juillet 2011.
- BATTO V., FILATRIAU O. : « Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises augmentent en 2013 », *Insee Première*, n° 1485, janvier 2014.
- BLOUIN M., MÉTOIS C., PIZZINAT M. : « En région Centre, 5 500 entreprises créées par des femmes en 2010 », *Insee Centre Flash*, n° 67, mars 2013.
- CHARTON C., GABORIEAU J., VIGNEAU S. : « Créatrices d'entreprises en Bourgogne : une parité difficile à trouver », *Insee Bourgogne Dimensions*, n° 190, octobre 2013.

Directeur de la publication : François Dugeny

Auteurs : Sabrina Abdelmalek - Insee Île-de-France
Carine Camors - IAU idF
Claire Hollender - région Île-de-France,
mission égalité et lutte contre les discriminations

Rédactrice en chef : Marie-Anne Portier

Corrections : Isabelle Barazza

Maquette : Olivier Cransac

Sous la direction de Frédéric Theulé

Infographie : Pascale Guéry

Diffusion par abonnement

80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967-2144

ISSN ressource en ligne 2267-4071

www.iau-idf.fr